



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 juillet et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 10 juillet, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Odile BROQUET, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 7

Absents : 10

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. Pierre ECKERT, conseiller suppléant), M. Alain CAMPION, M. Robert DESPLACE (pouvoir à M. Gilbert GROS), M. Vincent GELAS (pouvoir à M. Jean-Claude MOURREGOT), M. Raphaël LAMURE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Muriel LUGA GIRAUD (pouvoir à M. Patrick BOURGEOIS), Mme Sandrine MERAND, M. Thierry SEVES (pouvoir à M. Guy MORILLON), M. Marc TATON (pouvoir à Mme Lysiane GUIRAL), Mme Marielle THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Carole FAUVETTE

N°2019/07/16/01 – PROPOSITION DE RETRAIT DES COMMUNES DE CHALEINS ET MESSIMY-SUR-SAONE DU SMICTOM SAONE DOMBES

SOLLICITE le retrait des communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône du SMICTOM Saône Dombes au 01/01/2020,

APPROUVE la dissolution du SMICTOM Saône Dombes au 01/01/2020.

N°2019/07/16/02 – CREATION DU FUTUR LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE GUEREINS : DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE 2019 AU TITRE DU CONTRAT DOMBES SAONE (2017-2021)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'aide départementale 2019 au titre de la réalisation d'un projet d'investissement prévu dans le contrat Dombes Saône 2017-2021, pour la création d'un local ayant vocation à accueillir l'Office de Tourisme et l'aménagement de locaux existants pour permettre de regrouper l'ensemble des personnels du Pôle Tourisme sur un seul et même lieu.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2019 défini comme suit :

Coûts de l'Opération	
Maitrise d'œuvre	16 018.80€
Frais divers - Missions Contrôle Technique et SPS	4 430€
Travaux	114 420€
Total HT	134 868.80€

Sources de financement	Dépenses éligibles	Taux de financement sollicité	Montant HT	Répartition du coût total
Autofinancement CC Val de Saône Centre			35 153.28€	26.07%
État – DETR (soutien activité économique)	Travaux uniquement	40%	45 768€	33.93%
Conseil régional (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – Travaux -Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Conseil départemental (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – travaux – Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Total HT			134 868.80€	100%

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

N°2019/07/16/03 – CREATION DU FUTUR LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE GUEREINS : DEMANDE D'AIDE REGIONALE 2019 AU TITRE DU CONTRAT DOMBES SAONE (2017-2021)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'aide régionale 2019 au titre de la réalisation d'un projet d'investissement prévu dans le contrat Dombes Saône 2017-2021, pour la création d'un local ayant vocation à accueillir l'Office de Tourisme et l'aménagement de locaux existants pour permettre de regrouper l'ensemble des personnels du Pôle Tourisme sur un seul et même lieu.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide régionale 2019 défini comme suit :

Coûts de l'Opération	
Maitrise d'œuvre	16 018.80€
Frais divers - Missions Contrôle Technique et SPS	4 430€
Travaux	114 420€
Total HT	134 868.80€

Sources de financement	Dépenses éligibles	Taux de financement sollicité	Montant HT	Répartition du coût total
Autofinancement CC Val de Saône Centre			35 153.28€	26.07%
État – DETR (soutien activité économique)	Travaux uniquement	40%	45 768€	33.93%
Conseil régional (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – Travaux - Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Conseil départemental (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – travaux – Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Total HT			134 868.80€	100%

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

N°2019/07/16/04 – CREATION DU FUTUR LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE GUEREINS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 (DETR)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, pour la création d'un local ayant vocation à accueillir l'Office de Tourisme et l'aménagement de locaux existants pour permettre de regrouper l'ensemble des personnels du Pôle Tourisme sur un seul et même lieu.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de DETR 2019 défini comme suit :

Coûts de l'Opération	
Maitrise d'œuvre	16 018.80€
Frais divers - Missions Contrôle Technique et SPS	4 430€
Travaux	114 420€
Total HT	134 868.80€

Sources de financement	Dépenses éligibles	Taux de financement sollicité	Montant HT	Répartition du coût total
Autofinancement CC Val de Saône Centre			35 153.28€	26.07%
État – DETR (soutien activité économique)	Travaux uniquement	40%	45 768€	33.93%
Conseil régional (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – Travaux - Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Conseil départemental (Contrat Dombes Saône)	Maitrise d'œuvre – travaux – Frais divers	20%	26 973.76€	20%
Total HT			134 868.80€	100%

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

N°2019/07/16/05 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASE ET DU COMPLEXE SPORTIF DE ST DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION ACTUALISEE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer auprès de la Préfecture une nouvelle demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, adaptée à la réglementation et portant sur le projet de réhabilitation du gymnase et du complexe sportif de Saint-Didier-sur-Chalaronne

APPROUVE le plan de financement actualisé de l'opération de réhabilitation, défini comme suit :

Sources de Financement	dépenses éligibles	montant éligible	Taux	Montant
Fonds propres				198 125,30 €
Emprunts				
Sous-total autofinancement				198 125,30 €
Etat-DETR pour réhabilitation	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	537 822,00 €	20,00%	107 564,40 €
Conseil Régional	travaux - frais divers	488 384,00 €	20,00%	97 676,80 €
Conseil Départemental	maîtrise d'œuvre - travaux - frais divers	537 822,00 €	25,00%	134 455,50 €
Sous-Total subventions publiques				339 696,70 €
Total H.T.				537 822,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019/03/05/07 du 05 mars 2019 portant sur le même objet.

N°2019/07/16/06 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRECHE « MA P'TITE MAISON » AVEC LA CAF DE L'AIN

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain pour la Micro-crèche « Ma P'tite Maison », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

N°2019/07/16/07 – AUTORISATION D'ADHERER AU SERVICE « AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE » (AFAS) PROPOSE PAR LA CAF POUR LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS VISIORELAIS ET SAONERELAIS

AUTORISE la signature du bulletin d'adhésion au service « Aides Financières d'Action Sociale » (AFAS) pour les deux Relais Assistants Maternels VisioRelais et SaôneRelais,

N°2019/07/16/08 – AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES POUR LES ACTIVITES DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

APPROUVE la signature de conventions de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures de la petite enfance de la communauté de communes, ou tout autre document ayant le même objet.

N°2019/07/16/09 – AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS DE FORMATION AVEC LA SOCIETE AIGA POUR LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL INOE A L'ALSH

APPROUVE la signature de conventions de formation avec la société AIGA, éditrice du logiciel iNoé, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau logiciel au sein de l'ALSH, selon les tarifs approuvés dans le cadre du devis retenu par la commission Social.

N°2019/07/16/10 – TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

ACCEPTE les propositions de :

- Suppression de l'emploi d'Animateur/Animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s à temps non complet 30 heures
- Suppression de l'emploi d'Animateur/Animatrice RAM à temps non complet 17 heures 30 minutes
- Création de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais à temps non complet 25 heures ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Création de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais à temps non complet 21 heures 30 minutes ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Modification du poste « responsable des services techniques » pour autoriser le recrutement au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

FIXE le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-après, à effet au 1^{er} janvier 2020.

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableaux des emplois permanents au 1^{er} janvier 2020

Tableau des emplois permanents à temps complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Secrétaire de direction et Chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétariat et comptabilité	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Agent d'accueil et gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et secrétaire du pôle technique	1	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de promotion touristique	3	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Responsable des services techniques	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques et des Agents de Maîtrise, Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoint Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques	C1
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques	C2 et C2 logé
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1

Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2
--	---	---	----

Tableau des emplois permanents à temps non complet

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux 17h30/semaine	B3 ou C1
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 6h + 3h + 9h = 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 25 h/semaine	A4
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux 17h30/semaine	C2
Responsable de la microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 10h/semaine	A3
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux 28h/semaine	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux 30 h/semaine	C2

N°2019/07/16/11 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

AUTORISE le Président à signer le marché, avec le groupement **Cabinet MERLIN (mandataire)** et PMH (cotraitant) et pour les montants estimatifs ci-après précisés :

Phase 1 : Collecte des données et diagnostic	Phase 2 : Modélisation et diagnostic	Phase 3 : Solutions, propositions d'aménagements	Phase 4 : Schéma directeur	Phase 5 : Synthèse
119 790 € HT	21 134 € HT	15 605 € HT	11 713 € HT	3 410 € HT
Montant Estimatif Total : 171 652 € HT (soit 205 982,40 € TTC)				

Il s'agit d'un marché à prix unitaires et forfaitaires. Les prix détaillés sont précisés dans le DQE (Détail quantitatif Estimatif). Le montant total sera réglé sur la base des quantités réellement exécutées.

Le périmètre de l'étude concerne principalement 7 communes situées au secteur nord du territoire de la CCVSCentre (Garnerans, Illiat, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissy, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Mogneneins et Peyzieux-sur-Saône).

Cependant, il devra être pris en compte le programme de travaux du schéma directeur qui a été réalisé en 2016 sur les 8 autres communes (secteur sud) de la CCVSCentre (Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux et Montmerle-sur-Saône).

PRECISE que le marché est conclu sur une durée initiale de 1 an (à compter de sa notification), il pourra être reconduit 2 fois 1 an environ, par décision expresse intervenant avant le 1^{er} juillet, soit une durée maximale approximative de 3 ans environ. Le marché prendra fin à l'achèvement des prestations de la phase 5 (synthèse du schéma directeur).

N°2019/07/16/12 – SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDE EN REGULARISATION DE CANALISATIONS PUBLIQUES SITUÉES SOUS TERRAINS PRIVÉS

AUTORISE M. le Président à signer en amont de travaux de réhabilitation d'ouvrages publics d'assainissement collectif, avec tout propriétaire concerné et dès que nécessaire, une convention de servitude et à confier aux frais exclusifs de la Communauté de Communes les formalités d'enregistrement de ladite convention à la diligence d'un notaire.

PRECISE qu'aucune indemnité n'est prévue.

N°2019/07/16/13 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2018

PREND acte de la communication du rapport annuel du délégataire portant sur l'année 2018 transmis par SUEZ, société fermière du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

ET PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2019/07/16/14 – PARC D'ACTIVITES VISIONIS 5 LIEU-DIT LE PELEUX SUR LA COMMUNE MONTMERLE-SUR-SAONE : AUTORISATION DE DEPOT DES PIECES DU LOTISSEMENT ET DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA ZONE TAMPON AVEC LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

AUTORISE M. le Président à signer :

- l'attestation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre confirmant la création du lotissement du parc d'entreprises Visionis 5, situé lieu-dit Le Peleux sur la commune de Montmerle-sur-Saône, avec intégration d'une zone tampon, ci-annexée,
- la convention avec la commune de Montmerle-sur-Saône définissant les modalités d'entretien et de prise en charge des frais inhérents de ladite zone tampon dans le périmètre de la zone d'activité Visionis 5 et hors périmètre du parc d'entreprises Visionis 5, ci-annexée,
- l'acte de dépôt des pièces du lotissement et tous actes afférents à cette affaire.

DECIDE de confier les formalités de dépôt des pièces administratives du lotissement à Maître Dominique RICHARD, notaire à Montmerle sur Saône,

N°2019/07/16/15– CESSION DU LOT N°6 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

DECIDE de vendre le lot n°6 du Parc d'Activités Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle sur Saône, d'une superficie de 1 950 m² à Monsieur Daniel GONCALVES représentant la SAS DG CONSTRUCTIONS ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 87 750 € HT soit 105 300 € TTC.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2019/07/16/16– CESSION DU LOT N°10 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°10 du Parc d'Activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 1 300 m², à Monsieur Djimy CHINOUNE, représentant la SAS ADM CHINOUNE, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 58 500 € HT soit 70 200 € TTC.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2019/07/16/17– CESSION DU LOT N°12 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°12 du Parc d'Activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 1 200 m² à la SCI DIT BARON représentée par M. Bruno AUJOGUES, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 54 000 € HT soit 64 800 € TTC.

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

EMET un **AVIS RESERVE** sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires,

DEMANDE à la Région :

► de prendre en compte les remarques suivantes :

- la traduction des orientations du SRADDET dans les dispositifs de planification à portée environnementale est limitée : dans le cadre du PCAET certaines mesures ne pourront être qu'incitatives,
- en ce qui concerne le volet « prévention et gestion des déchets », la communauté de communes Val de Saône Centre a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères à deux syndicats, qui porteront directement certaines actions préconisées dans le cadre du SRADDET : le SMIDOM Veyle Chalaronne pour 13 communes du territoire et le SMICTOM Saône Dombes pour 2 communes (Chaleins et Messimy sur Saône), étant précisé qu'une procédure de dissolution du SMICTOM pourrait être effective au 1^{er} janvier 2020.
- la communauté de communes s'interroge sur les moyens financiers qui seront alloués par la Région dans le cadre des mesures d'accompagnement des collectivités pour la mise en place d'actions afin atteindre les objectifs.

► d'assouplir les règles trop prescriptives, et notamment la règle n°24 « Neutralité carbone » et la règle n°28 « Production d'énergie renouvelable dans les ZAE », et de préciser, en ce qui concerne la règle n°24, les cas d'impossibilité qui sont considérés,

► de préciser à quel document de planification la règle s'impose lorsque celle-ci liste un ensemble de documents ou n'indique pas précisément lesquels sont concernés,

► de préciser les modalités de déclinaisons des règles relatives aux infrastructures de transport, d'intermodalité et le développement des transports pour les EPCI non compétents.

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2019/25 – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs (Lot n°1 et lot n°2) - PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu la Décision n°2018/30 du 13/08/2018, relative au marché initial de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs (2 lots), qui a été notifié à l'entreprise ILTEC le 27/08/2018 (après mise en concurrence),

Considérant qu'au regard de l'article 6.2 du Cahier des clauses administratives particulières, le forfait initial de rémunération doit être fixé par voie d'avenant,

Vu la commission Sport/Transport du 11 février 2019,

Vu les crédits inscrits au budget et considérant le montant du marché initial,

Article 1^{er} :

Un avenant est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise ILTEC - 4 Place de Bourgogne – BP 25 - 42406 SAINT CHAMOND Cedex, pour le marché de **maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs** : Lot n°1 « Gymnase intercommunal de Saint-Didier-sur-Chalaronne » et Lot n°2 « Centre sportif intercommunal de Saint-Didier-sur-Chalaronne ».

Article 2 :

L'avenant est conclu afin de fixer le forfait initial de rémunération basé sur le coût prévisionnel des travaux ressortant des études d'avant-projet et approuvé par le maître d'ouvrage.

Il s'agit d'un marché forfaitaire conclu à prix provisoires, selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux (taux de rémunération), ainsi que sur la base du prix unitaire pour d'éventuelles prestations spécifiques.

Lot n°1 « Gymnase intercommunal de Saint-Didier-sur-Chalaronne »				
Montant provisoire de la rémunération	Montant estimatif des travaux	Taux de rémunération	Montant de l'avenant	Forfait initial de rémunération
34 020, 00 € H.T.	484 614, 86 € H.T.	7,23 %	+61 17, 65 €	40 137, 65 € H.T.

Lot n°2 « Centre sportif intercommunal de Saint-Didier-sur-Chalaronne »				
Montant provisoire de la rémunération	Montant estimatif des travaux	Taux de rémunération	Montant de l'avenant	Forfait initial de rémunération
9 000, 00 € H.T.	52 903,37 € H.T.	13,50 %	-958,05€	8 041, 95€ H.T.

Fait à Monceaux, le 16 juillet 2019

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

Séance du 16 juillet 2019

